



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ETEIMBES
DE LA SEANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 janvier 2021, s'est réuni le 4 février 2021 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CONRAD Yves.

Présents :

- M. CONRAD Yves, Maire
- M. CALMELAT Michel, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. KLINGLER Thierry, 3^{ème} Adjoint au Maire

Conseillers présents :

- DEYBER Carole
- DIETEMANN-COUSY Joseph
- DONZÉ Karine
- LEGAGNEUR Céline
- MASSON Nathalie
- ROY Grégory
- ZINK Olivier

Absents excusés et non représentés : M. DOSCH Michel, 2^{ème} Adjoint au Maire

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Mme MASSON Nathalie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme STOFFELBACH Isabelle, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 04 minutes.

Il demande à rajouter un point à l'ordre du jour : « Inscription des dépenses aux c/6232 ; c/6257 et c/6238 ». Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ce point au cours de la séance.

ORDRE DE JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2020
2. Approbation de l'État d'Assiette des coupes pour 2022
3. Nouvelle modification des Statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
4. Présentation du Rapport d'Activité sur la qualité de service - Service produits résiduels
5. Création d'un fossé pour déviation rue de Lachapelle
6. Devis extension du réseau d'Eau Potable dans l'Impasse Sous La Ville
7. Attribution des subventions annuelles à divers organismes
8. Résiliation location du garage situé à côté du logement N°9 rue de Bretten
9. Vote des Taux des Taxes Locales pour 2021
10. Présentation de devis
11. Définition des travaux à prévoir pour préparation du Budget de 2021
12. Inscription des dépenses aux c/6232 ; c/6257 et c/6238 (Point rajouté)
13. Divers

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal du 9 octobre 2020 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

POINT 2 - APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR 2022 DCM-4-02-2021-001

L'ONF (Office National des Forêts) établit annuellement un état d'assiette des coupes de bois afin de retenir les parcelles à marteler pour la prochaine saison.

Après martelage pendant l'hiver 2020-2021, ces coupes seront inscrites à l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2022, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal ultérieurement.

Monsieur le Maire précise que la forêt communale est actuellement impactée par les dépérissements des résineux, des frênes et des hêtres. Il est possible d'ajuster le cas échéant les volumes martelés lors de la proposition de l'EPC en fonction de ces évolutions sanitaires et climatiques.

Il est élaboré en application de l'aménagement forestier en cours.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'état d'assiette prévu pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté,**
- **AUTORISE le marquage de ces parcelles.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 3 - NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAU **DCM-4-02-2021-002**

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège.

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble : Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny -68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications statutaires telles que présentées.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

POINT 4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA QUALITÉ DE SERVICE - SERVICE PRODUITS RÉSIDUELS

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de 2019 sur la qualité de service des produits résiduels transmis par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que le projet de déchetterie de Retzwiller.

Madame DEYBER Carole, qui fait partie de cette commission, prend également la parole, pour informer l'assemblée sur les projets à venir par rapport aux déchets du Territoire.

**POINT 5 - CRÉATION D'UN FOSSÉ POUR DÉVIATION RUE DE LACHAPELLE
DCM-4-02-2021-003**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le devis de BEREST RHIN RHÔNE de Colmar reçu en date du 7 janvier 2021 par mail, concernant la création d'un fossé pour déviation de l'écoulement rue de Lachapelle (*chemin des Mariettes*) d'un montant de 4 100,00 € HT soit 4 920,00 € TTC.

Une discussion est ouverte par rapport à une éventuelle étude pour modification du réseau d'évacuation des eaux pluviales rue de Lachapelle.
Étude pouvant être rediscutée ultérieurement.

Au vu de cette présentation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à 7 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention :

- **APPROUVE cette étude**
- **DONNE son accord pour que le Maire signe le devis N° 2021-01-06 I01 de BEREST RHIN RHÔNE de Colmar d'un montant de 4 920,00 € TTC.**

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1
--

POINT 6 - DEVIS EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS L'IMPASSE SOUS LA VILLE
DCM-4-02-2021-004

Monsieur le Maire présente le chiffrage (mode tableur) correspondant à l'extension du réseau d'Eau Potable dans l'Impasse Sous La Ville, reçu en date du 11 décembre dernier ainsi que le devis N° 992182-1 fait par SUEZ pour la pose de la conduite reçu en date du 25 janvier 2021 par le SIAEP de Bréchaumont & Environs d'un montant de 12 038,03 € TTC.

Monsieur le Maire expose le fait qu'une conduite existe déjà mais se situe sur une parcelle privée. De ce fait, il propose de demander une participation au Syndicat à hauteur de 50% et de demander aux futurs propriétaires concernés une participation pour voirie et réseaux à hauteur de 50% également du reste à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE de demander au SIAEP de Bréchaumont & Environs et aux futurs propriétaires une participation à hauteur de 50% chacun.**
- **DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 7 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES À DIVERS ORGANISMES**DCM-4-02-2021-005**

Le Maire communique le montant des subventions annuelles versées aux diverses associations en 2020.

Il propose d'allouer pour l'exercice de 2021 le même montant aux associations inscrites dans l'annexe B1.7 du budget de 2021, à l'exception :

- de supprimer celle de SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT de Colmar d'un montant de 31€ qui a été dissout suite au courrier reçu en date du 7 janvier 2021.

Madame LEGAGNEUR Céline soumet son point de vue par rapport aux diverses subventions que la Commune attribue durant l'année et serait d'avis à en donner un peu moins d'aide pour pouvoir en octroyer plus aux associations pour la Commune.

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à 9 voix Pour et 1 voix Contre :

- D'allouer en 2021 le montant identique à celui versé en 2020 aux associations listées à l'article 6574 du budget de 2020.
- De supprimer la subvention d'un montant de 31 € TTC à la SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT de Colmar.

Le montant total des Subventions allouées aux associations pour 2021 est de 1 166,00 € TTC dont 249,00 € de réserve pour associations diverses.

Pour : 09 Contre : 1 Abstention : 0

POINT 8 - RÉSILIATION LOCATION DU GARAGE SITUÉ À CÔTÉ DU LOGEMENT N°9 RUE DE BRETTE**DCM-4-02-2021-006**

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 26 Janvier 2015 de louer le garage situé à côté du logement communal, N°9 rue de Bretten, à Monsieur BOEHM François, à compter du 1^{er} Mars 2015, pour un loyer mensuel de 30€.

La Commune ayant besoin du garage pour pouvoir mettre en place la chaufferie collective et après discussion avec ce dernier, demande la résiliation de cette location du garage à Monsieur BOEHM François domicilié au 7C rue de Bretten **à compter du 31 décembre 2020.**

Monsieur BOEHM François aura donc une déduction sur son loyer du mois de Mars 2021 (ayant déjà payé janvier et février 2021) de -60 € TTC (Loyer du logement communal de 500 € - les 30 € de garage du mois de janvier 2021 - les 30 € du mois de Février 2021) = Total qu'il devra payer pour le mois de Mars 2021 de 440 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

RÉSILIE la location du garage d'un montant de 30€/mensuel à Mr BOEHM François.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

POINT 9 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

DCM-4-02-2021-007

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales de 2020. Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la Taxe d'Habitation ne figure plus sur l'état N°1259.

Vu le produit attendu pour les contributions directes de 2021, il propose de maintenir les taux en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter la reconduction en 2021 des taux suivants :

Taxes	2020	2021
Taxe foncière propriété bâtie	17,52 %	17,52 %
Taxe foncière propriété non bâtie	58,56 %	58,56 %

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

POINT 10 - PRÉSENTATION DE DEVIS

DCM-4-02-2021-008

Monsieur Le Maire présente différents devis au Conseil Municipal concernant :

DÉPLACEMENT LIGNE FIBRE SUR NOUVEAU SUPPORT - RUE DU HAUT-BOIS

- **ROSACE DEPLOIEMENT** Devis N° FPOT 2101013 en date du 21 janvier 2021 - Travaux de dévoisement d'un poteau au 30 rue du Haut-Bois (chez Monsieur SZWEC) d'un montant de 6 372,00 € TTC.

Le Maire propose de soumettre à Monsieur SZWEC le problème concernant le déplacement de ce poteau avant de prendre une décision.

RÉFLECTEURS DISSUASION GIBIER

- **SODILOR de SARREGUEMINES (57200)** Devis N° DEV-44013-D5R7B0 du 12 janvier 2021 (La distance entre chaque réflecteur est de 50 mètres) **d'un montant de 1 477,15 € TTC.**
- **CONTACT FORESTIER de ROQUEZ (56)** Devis N° 20215213 du 25 janvier 2021 (L'espacement généralement appliqué est de 30 à 50 m selon la densité de gibier) pour une quantité de 50 réflecteurs « anti-gibier » **d'un montant de 324,28 € TTC.**

**Après en avoir délibéré sur ces deux propositions de devis, le Conseil Municipal :
à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE de solliciter l'Entreprise CONTACT FORESTIER de ROQUEZ (56)
pour un montant de 324,28 € TTC.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

PANNEAUX LUMINEUX SIGNALÉTIQUE

- **STOP LED SAS de LISSES (91090)** Devis N° DEV01012301 du 11 janvier 2021 - panneaux lumineux forme triangle traversée piéton **d'un montant de 2 126,40 € TTC.**

Monsieur KLINGLER Thierry, propose de faire d'autres recherches et demande de devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation des panneaux lumineux.

Le Maire informe qu'il se mettra en contact avec le SIS des Cardamines afin de demander une participation financière pour ce projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

CIMETIÈRE - PROPOSITION COLUMBARIUMS

- **SOCIÉTÉ GRANIMOND de SAINT-AVOLD (57500)** Devis N°34873 du 10 mars 2020 - Granit. Rose Portes Noir fin - Mapa Droit 6 familles - 2 columbariums voile 3 Familles 2 urnes par case, 1 stèle, 1 puisard, 1 blanc, 3 plaques 7X28 et 3 plaques 4X9,3 d'un montant de 3 804,00 € + plaque inscription 162 € soit un **montant total de 4 759,20 € TTC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** sont accord pour mettre en place ce projet et inscrire une somme au Budget de 2021
- Demande de faire d'autres devis.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 11 - DÉFINITION DES TRAVAUX À PRÉVOIR POUR PRÉPARATION DU BUDGET DE 2021

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, de définir les différents travaux qui seront à prévoir pour la préparation du Budget de 2021.

- ❖ **Chauffage Bâtiments Collectifs**
Rajouter ancienne écoles et logements locatifs
- ❖ **Cimetière - Columbariums**
Projet à voir pour le Budget 2021 de mettre en place 2 columbariums de 3 familles.
- ❖ **Décos de Noël - Illuminations dans le village**
Un budget d'environ 5 000 € TTC
- ❖ **Busage rue de Lachapelle**
- ❖ **City Stade - pour les jeunes**
Un budget d'environ 70 000 € voir 80 000 € TTC après avis de Monsieur KLINGLER Thierry

❖ **Photovoltaïque - Mairie et logements locatifs**

Monsieur le Maire précise que ce projet sera photo financer.

❖ **Sécurisations**

Sécurisation par rapport à la vitesse non respectée dans le village

❖ **Réfection des trottoirs**

Mesdames LEGAGNEUR Céline et DEYBER Carole soumettent le sujet à propos de la sécurisation dans le village et principalement qu'il serait important de refaire les trottoirs.

POINT 12 - INSCRIPTION DES DÉPENSES AUX C/6232 ; C/6257 ET C/6238

(Point rajouté)

DCM-4-02-2021-009

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la S.G.C. Trésorerie d'ALTKIRCH,

Il est demandé aux Collectivités Territoriales, de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » ; 6257 « Réceptions » et à imputer au compte 6238 « Divers ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'utiliser à compter du 4 février 2021 et pour toute la durée du mandat, les crédits inscrits du budget primitif (6 000 €, en dépenses de fonctionnement comme suit :

a) Inscription des crédits à l'article c/6232 « Fêtes et cérémonies »

- Fêtes associatives, fêtes des écoles, Saint-Nicolas, Halloween, fêtes des rues, carnivals, etc... d'environ 400 €
- Fêtes patronales environ 150 €
- Achat de spectacle non refacturé au public environ 500 €
- Journée Citoyenne environ 1 000 €

b) Inscription des crédits à l'article c/6257 « Réception »

- Repas du Conseil Municipal, du Personnel
- Repas des aînés environ 2 500 €
- Boissons vin d'honneur environ 500 €

c) Inscription des crédits à l'article c/6238 « Divers »

- Cadeaux de Noël des aînés du village, environ 30 €/personne
- Grands anniversaires, anniversaires environ 70 € / personne
- Cadeaux de Noël des enfants scolarisés
- Cadeaux à remettre lors de mariages civils environ 70 €
- Cadeaux à remettre lors d'une naissance environ 40 €
- Trophées, médailles pour personnes méritantes, exploits sportifs, coupes, etc..... environ 200 €
- Cartes de vœux environ 200 €
- Cartes d'anniversaires pour les personnes de 65 ans et +, Paniers, etc...
- Gerbes en cas de décès d'une personne ayant œuvré pour la collectivité environ 400 €
- Articles Décès (Annonces) environ 1 000 €
- Frais de repas
- Frais de repas d'affaires, de réunions, ou de mission ne pouvant pas être rattachés à une réception organisée par la collectivité, ne se déroulant pas dans le cadre de fêtes, cérémonies, foires ou expositions et réglés directement par un prestataire
- Apéritifs, pâtisseries et fournitures diverses, vins d'honneur, boissons diverses, etc...

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 13 - DIVERS

❖ **Remerciements divers subventions allouées aux associations**

Le Maire communique les différents remerciements reçus par courriers relatifs aux différentes subventions allouées par la Commune.

❖ **Opération Haut Rhin Propre**

Le Maire communique le mail reçu de la Communauté de communes Sud Alsace Largue de Dannemarie en date du 20 janvier 2021, de Mr Alexandre MARTINI (Responsable Service Produits Résiduels nous informant qu'en raison du contexte sanitaire, la CEA nous informe que l'opération « Haut Rhin Propre » ne pourra pas avoir lieu cette année.

Néanmoins, si le contexte devait s'améliorer et que la Commune souhaite faire l'opération, ils mettent à disposition des rouleaux de sacs verts des éditions précédentes.

❖ **Information - Entreprise France SOLAR pour Isolation des plancher sur bâtiments communaux**

Le Maire informe qu'il a signé les devis avec France SOLAR concernant l'isolation des bâtiments communaux pour un montant total de 3 296,44 € TTC qui sera pris en charge par l'État.

❖ **Information - Chantier de sécurisation le long de la RD483 - Office National des Forêt**

Le Maire présente le bilan technique et financier du chantier de sécurisation du CD 483 réalisé en novembre dernier par l'ONF.

La recette prévisionnelle est de 1 000 € de bénéfice.

Il informe également, qu'ils se sont réunis le lundi 1^{er} février à 9h00 devant la Mairie pour se rendre en forêt.

❖ **Information - Contribution de l'État aux achats de masques par les collectivités locales**

Le Maire informe l'assemblée, du courrier reçu en date du 19 janvier dernier, par le Préfet du Haut-Rhin, suite à la demande de soutien que nous leurs avons adressé le 11 août 2020, concernant la contribution pour l'achat de masques d'un montant éligible à 2 137,50 € TTC.

(Le remboursement se traduit à hauteur de 50% du prix d'achat TTC, dans la limite de 84 centimes TTC pour les masques à usage unique et de 2€ TTC pour les masques réutilisables ou les masques confectionnés).

Notre demande a été accordée, et nous allons recevoir prochainement un versement de 813,75 € TTC correspondant à :

- 50 masques à 0,55 € x 50%, soit 13,75 € **au titre des masques à usage unique**
- 800 masques à 2,00 € x 50%, soit 800 € **au titre des masques réutilisables.**

PERSONNE NE DEMANDE PLUS LA PAROLE LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 00.

TABLEAU DES SIGNATURES

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du 4 février 2021

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2020
2. Approbation de l'État d'Assiette des coupes pour 2022
3. Nouvelle modification des Statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
4. Présentation du Rapport d'Activité sur la qualité de service - Service produits résiduels
5. Création d'un fossé pour déviation rue de Lachapelle
6. Devis extension du réseau d'Eau Potable dans l'Impasse Sous La Ville
7. Attribution des subventions annuelles à divers organismes
8. Résiliation location du garage situé à côté du logement N°9 rue de Bretten
9. Vote des Taux des Taxes Locales pour 2021
10. Présentation de devis
12. Inscription des dépenses aux c/6232 ; c/6257 et c/6238 (Point rajouté)
13. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Yves CONRAD	Maire		
Michel CALMELAT	1 ^{er} adjoint		
Michel DOSCH	2 ^{ème} adjoint	ABSENT EXCUSÉ	
Thierry KLINGLER	3 ^{ème} adjoint		
Carole DEYBER	Conseillère municipale		
Joseph DIETEMANN-COUSY	Conseiller municipal		
Karine DONZÉ	Conseillère municipale		
Céline LEGAGNEUR	Conseillère municipale		
Nathalie MASSON	Conseillère municipale		
Grégory ROY	Conseiller municipal		
Olivier ZINK	Conseiller municipal		